



semae

Toutes les semences pour demain

Direction de l'Animation filière

Référence : SC/PGI/FH/2024-368

Dossier suivi par : Pauline GIROLAMI

T. 01 42 33 89 55

pauline.girolami@semae.fr

Circulaire adressée aux :

- Etablissements producteurs de semences de soja
- Membres du Conseil de Section
- Membres de la Commission Indicateurs Soja
- Mme Sophie BARNAUD
- Mme Isabelle PAUCHET-MATTLER

Paris, le 07 mars 2024

Objet : *Indicateurs de tendance - production de semences de soja*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la production de semences de soja, nous vous transmettons l'**indicateur de tendance** relatif au prix moyen constaté payé aux producteurs de Soja de consommation, conventionnel à destination de l'alimentation animale, pour la récolte 2023.

Les données publiques issues de France AgriMer (en date du 24 janvier 2024) ont été mises en relation avec les résultats d'une enquête SEMAE auprès des 10 principaux Organismes Stockeurs en collecte de soja. Selon les modalités en vigueur pour l'élaboration des indicateurs de tendance de l'interprofession, les prix moyens payés aux producteurs de culture de soja de consommation (décrits dans le paragraphe précédent) sont considérés comparables aux prix moyens payés aux producteurs de soja semence.

Les membres de la Commission Indicateurs économiques Soja de la section Oléagineuses de SEMAE ont ainsi constaté que **la moyenne arithmétique des valeurs de prix « consommation » communiquées par les OS correspondait à 427 €/tonne**, avec un écart-type (à l'exclusion des deux valeurs extrêmes) compris entre 390 et 450 €/tonne.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette valeur est un indicateur de tendance, reflétant le marché de consommation sur l'année N-1, mais ne constitue en aucun cas une recommandation de prix.

En application de la loi EGalim, l'interprofession SEMAE a décidé de s'assurer de la mission de mise à disposition d'indicateurs de tendance à destination de l'ensemble des professionnels de la filière « semences et plants ». Ces indicateurs constituent des outils d'aide à la négociation lors de la contractualisation entre Agriculteur et Etablissement.

Vous trouverez en annexe du courrier, pour information, la note de conjoncture de la récolte 2023, publiée et diffusée en novembre dernier (et disponible sur le site internet de l'interprofession SEMAE).

En outre, il est rappelé que le paiement concerne tous les quintaux livrés certifiables.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toute précision sur ces différents points, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Secrétaire Générale



Pauline GIROLAMI

Pièces jointes :

- Note de conjoncture Oléagineuses 2023